

JE M'INSTALLE
en
CENTRE
BOURG !

Aides financières pour l'installation
d'activités économiques sur la
Communauté de Communes
Périgord-Limousin

INFOS

Quentin Lavaud

05.53.62.28.22 / quentin.lavaud@perigord-limousin.fr

www.perigord-limousin.fr

Qui est concerné ?

- Les créateurs d'une entreprise existante depuis moins de 3 ans
- Les entreprises en développement
- Les repreneurs d'une entreprise
- Les associations employeuses ayant un caractère économique

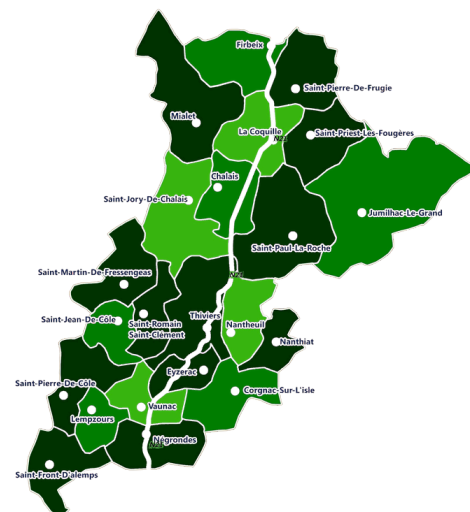


Quelles dépenses sont éligibles ?

Prise en charge des loyers / Maximum 300 € par mois sur 5 mois
Aide maximum : 1 500 €

Quelles sont les communes éligibles ?

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Chalais• Cognac sur l'Isle• Firbeix• Jumilhac-le-Grand• La Coquille• Mialet• Négrondes• Saint- Front d'Alemps | <ul style="list-style-type: none">• Saint-Jean de Côte• Saint-Martin de Fressengeas• Saint-Jory de Chalais• Saint-Paul la Roche• Saint-Pierre de Frugie• Saint-Priest les Fougères• Thiviers• Vaunac |
|--|---|



Dépenses prises en compte pour le calcul de l'aide

Les dépenses prises en compte sont les loyers mensuels payés par l'établissement demandeur de la demande de subvention, au cours d'une durée maximale de 5 mois.

INFOS

Quentin LAVAUD :
05.53.62.28.22 / quentin.lavaud@perigord-limousin.fr
www.perigord-limousin.fr

Faites votre demande en ligne
EN SCANNANT LE QR CODE

